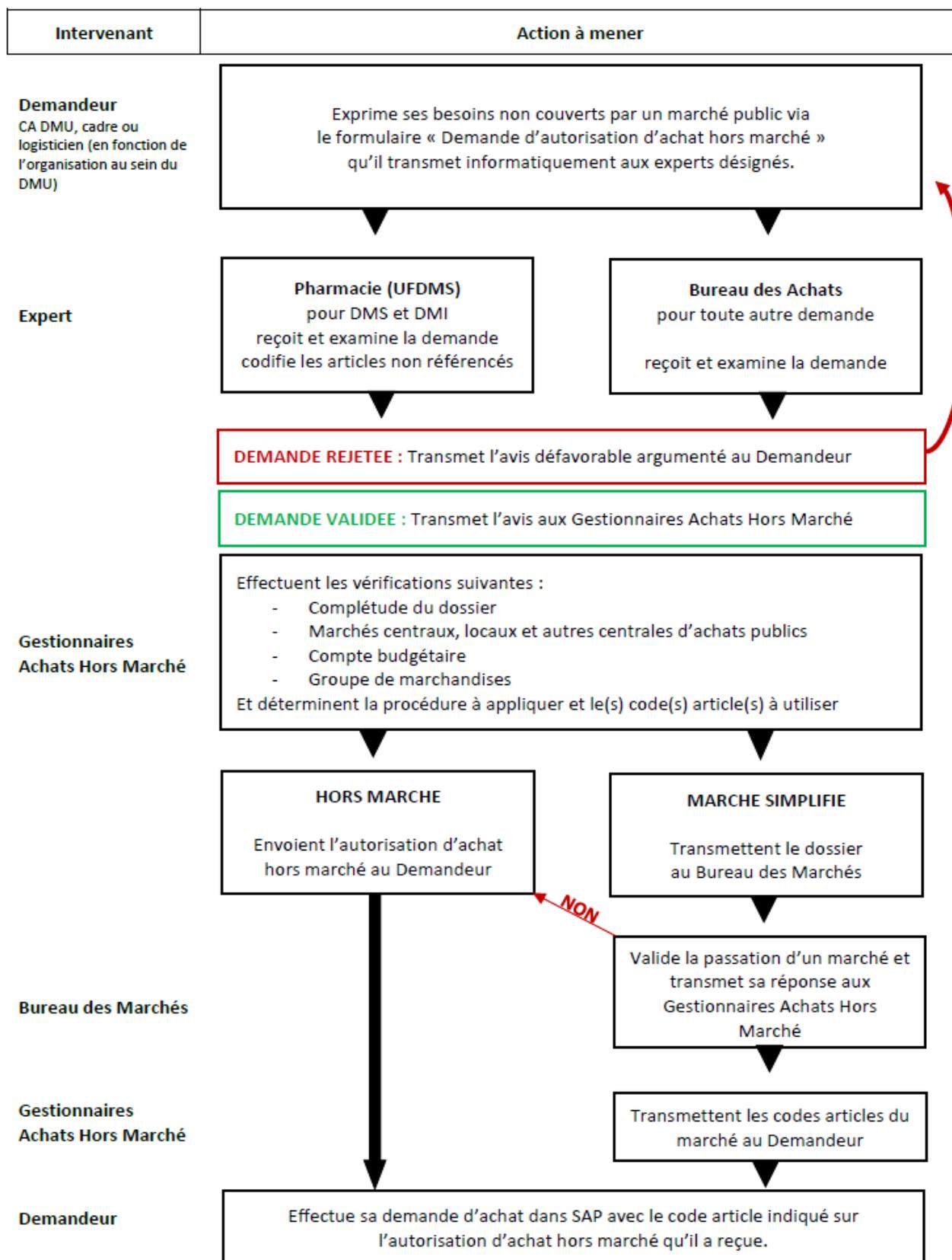


# Le Recours à la Commande Hors Marché

A compter du 1<sup>er</sup> Février 2020, la procédure AP-HP.SU/DADDL/BA n°2020-001\_V1 « Le recours à la commande hors marché » entre en vigueur. Cette procédure ne s'applique pas au périmètre de la Direction des Investissements et des Services Numériques.

## 1. Le circuit d'une demande d'autorisation d'achat hors marché



**NB :** Rive Droite, les DM non stériles doivent également faire l'objet d'une expertise pharmaceutique.



# Le Recours à la Commande Hors Marché

## 3. Pièces à joindre à la demande

- Offres de prix ou devis des fournisseurs sollicités
- Courrier du prescripteur pour les dispositifs médicaux
- Marquage CE pour les dispositifs médicaux stériles ou implantables
- Déclaration de conformité
- Fiche technique

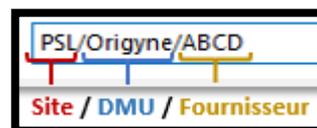
*Pour les fournisseurs ne faisant pas partie du référentiel de l'APHP, joindre également :*

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Attestation de coordonnées bancaires (pour les fournisseurs étrangers uniquement)

## 4. Transmission des Demandes d'Autorisation d'Achat Hors Marché

L'envoi des demandes doit se faire uniquement par mail en indiquant en objet :

- **Pour la Pharmacie (UFDMS) :**



CFX	SAT	RTH
↻ <a href="mailto:doriane.bidon@aphp.fr">doriane.bidon@aphp.fr</a>	↻ <a href="mailto:sophie.cariou@aphp.fr">sophie.cariou@aphp.fr</a>	↻ <a href="mailto:cecile.raignoux@aphp.fr">cecile.raignoux@aphp.fr</a> ↻ <a href="mailto:mathilde.dompnier@aphp.fr">mathilde.dompnier@aphp.fr</a>
PSL	TNN	
↻ <a href="mailto:stephanie.micard@aphp.fr">stephanie.micard@aphp.fr</a> ↻ <a href="mailto:pharmacien.assistant-dm.psl@aphp.fr">pharmacien.assistant-dm.psl@aphp.fr</a>	↻ <a href="mailto:blandine.micouin@aphp.fr">blandine.micouin@aphp.fr</a> ↻ <a href="mailto:abdelwahid.khelifa-chaht@aphp.fr">abdelwahid.khelifa-chaht@aphp.fr</a>	

- **Pour le Bureau des Achats :**

- Services Rive Droite : [achats.hors-marche.sat@aphp.fr](mailto:achats.hors-marche.sat@aphp.fr)
- Services Rive Gauche : [achats.hors-marche.psl@aphp.fr](mailto:achats.hors-marche.psl@aphp.fr)

Le délai de traitement de la demande d'autorisation d'achat hors marché par la DADDL ne pourra excéder huit jours à compter de la réception de l'avis de l'expert.

## 5. Durée de validité de l'autorisation

L'autorisation pourra être accordée pour une durée maximale de 3 ans. Durant cette période, le demandeur devra émettre des demandes d'achat (DA) dans SAP en utilisant les codes articles SAP fournis, et indiquer dans la colonne « N° de besoin » le numéro de l'autorisation d'achat hors marché.

Le screenshot montre une interface SAP avec une barre d'outils au-dessus et un tableau de données. Le tableau a les colonnes suivantes : Po..., P, I, T, Article, Désignation, Quantité, UQ, Demandeur, N° de besoin, Division, Date livraison, Prix valor, et Val. glo... Le contenu du tableau est : Po... 10, P H, I 20007270, Article ACCESS POUR EQUIPEME..., Quantité 12, UQ DEV, Demandeur 0739974406, N° de besoin SAT2002001 (encadré rouge), Division HOPITAL SAINT..., Date livraison 28.02.2020, Prix valor 20,00, Val. glo... 240,00.

Le devis doit être joint à chaque demande d'achat – voir point 7. Il appartient au demandeur de s'assurer d'avoir un devis (ou offre de prix) en cours de validité.

## 6. Suivi des autorisations

Les Gestionnaires Achats Hors Marché assurent le suivi des autorisations accordées et des montants engagés, vérifient le respect de la présente procédure et le non-dépassement des autorisations accordées, et alertent les demandeurs à l'approche de la date de fin de validité de l'autorisation d'achat hors marché.

# Le Recours à la Commande Hors Marché

La Pharmacie assure un suivi des appels d'offres et des nouveaux marchés de l'AGEPS et, peut suspendre une autorisation accordée en cas de référencement d'articles équivalents.

## 7. Ajouter une pièce jointe à votre demande d'achat

Il est possible d'ajouter des pièces jointes à votre DA (devis, courrier etc...).

